



DECLARATION CONJOINTE ENTRE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE ET LE MECANISME AFRICAIN D'EVALUATION PAR LES PAIRS

1. **DÉTERMINÉS** à contribuer à une plus grande performance des parties dans l'exécution de leurs mandats par un appui conjoint et coordonné ;
2. **RAPPELANT**, par la décision Assembly/AU/Dec. 686 (XXX), les mesures prises par la Conférence de l'Union africaine lors de sa 30ème session ordinaire, tenue les 28 et 29 janvier 2018, à Addis Ababa, en Ethiopie, pour positionner le MAEP comme un outil d'alerte précoce pour la prévention des conflits sur le continent ;
3. **DÉSIREUX** de développer davantage leurs relations fondées sur les idéaux panafricains d'encourager et de renforcer les liens de solidarité entre tous les peuples africains et leurs organisations connexes, respectivement, pour apporter une contribution décisive au succès de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) et au développement de la démocratie et de la bonne gouvernance, et ainsi contribuer à améliorer la vie des citoyens ;
4. Le Président de la Commission de la Communauté Economique des Etats de L'Afrique Centrale (CEEAC), l'Ambassadeur Gilberto Da Piedade VERISSIMO et le Directeur Général du Secrétariat Continental du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP), le Professeur Edward Maloka ont signé à Libreville une déclaration sur le partenariat stratégique entre la CEEAC et le MAEP, le 23 juillet 2021.
5. **ONT CONVENU**, dans la poursuite de ce qui suit, de signer la présente Déclaration pour collaborer dans des domaines d'intérêts communs et partager des informations et des meilleures pratiques dans leurs domaines de responsabilité, y compris la Paix et sécurité; la Démocratie et la Bonne Gouvernance; la Promotion de l'adhésion universelle au MAEP ; les Questions humanitaires et sociales ; le Développement

économique; l'Intégration régionale et ressources naturelles ; et les Questions liées au genre, aux enfants et aux personnes vulnérables.

6. Les parties s'engagent à faire tous les préparatifs nécessaires à la mise en œuvre réussie des activités convenues, notamment désigner les personnes les plus pertinentes pour participer activement aux activités et planifier le temps et les ressources nécessaires ; et
7. Dans le cadre de cette collaboration, figurent les activités suivantes à court terme :
 - La signature d'un Mémoire d'Entente entre le MAEP et la CEEAC ; et
 - L'organisation d'un atelier régional.

Signée à Libreville, le 05 août 2021, en deux exemplaires originaux en langues française et anglaise, qui font également foi.

Prof. Edward Maloka
Directeur Général
Secrétariat Continental du MAEP

Ambassador Gilberto Da Piedade VERISSIMO
Président de la Commission de la CEEAC
Commission de la CEEAC